

**L' « EMISSION VAN ACKER - 10% »
SOIXANTE ANNEES APRES
UNE EMISSION QUI N'EN EST PAS UNE.**

Par Hubert HAVRENNE

Président du Club Philatélique de WAVRE

Il y a soixante ans cette année que paraissait la note de service n° 20 datée du 16 mai 1946 stipulant qu'en vertu d'une décision gouvernementale les tarifs postaux de septembre 1945 seraient affectés d'une réduction de 10% à dater du lundi 20 mai.

Cette décision avait été prise par le gouvernement de l'époque présidé par le Brugeois Achille VAN ACKER pour diminuer tous les prix de 10 % afin d'éviter l'inflation et la hausse des salaires.

Le 16 mai étant un jeudi, cette instruction de la Régie des postes de l'époque, n'arrive chez les percepteurs que le vendredi matin. Il reste donc à ceux-ci un jour ouvrable pour faire exécuter un cachet à apposer sur les timbres-poste en leur possession. Il leur était conseillé dans cette note de s'adresser au commerce local afin de se faire livrer un cachet en acier de préférence dont le format ne pouvait dépasser 15 mm x 10 mm et à livrer dans les 24 heures. Ceci afin de pouvoir apposer la **surcharge - 10 %** sur les valeurs de 1,5, 2 et 5 frs ainsi que sur les cartes postales de 0,75 cts et 2 frs.

Le lundi 20 mai, tous les bureaux étaient donc nantis des timbres-poste nouvellement surchargés. Autant dire que ce fût la plus grande confusion pour la confection de ces cachets ainsi que pour les valeurs qui étaient surchargées. En effet, certains petits bureaux ne possédant pas suffisamment de timbres indiqués dans la note de service, jugèrent bon d'appliquer la surcharge prescrite sur d'autres valeurs.

L'on ne peut donc pas parler d'une nouvelle émission mais bien de timbres en cours ayant reçu une surcharge modifiant leur valeur. Malgré tout, certains ont intitulé ces timbres de série « Van Acker » alors que celui-ci, même si la loi de l'époque porte son nom, n'a strictement rien à voir avec cette décision de l'Administration des postes de l'époque.

Inutile de dire que dans les jours qui suivirent, les collectionneurs firent la chasse aux variétés, aux anomalies inhérentes au procédé d'impression de ces cachets. L'on a même vu que certains philatélistes, amis des percepteurs, ont demandé à ceux-ci de pouvoir utiliser ces surcharges sur des timbres en leur possession. Surcharges renversées, valeurs de timbres « **POORTMAN** » et de la « **Libération** », tout était bon pour créer des raretés que le monde philatélique allait nous envier !

J'ai retrouvé et consulté de nombreuses revues philatéliques de l'époque et les commentaires que l'on peut y trouver.

La « **Revue Postale** » n° 452 de juin 1946, sous la plume d'Emile RINCHON est la première à réagir avec ce titre qui en dit long : « *Une émission ahurissante* » et ce commentaire : « *Notre pays est en passe d'enlever le coquetier en matière d'émission de timbres-poste. Comme il y a plus de 2.000 bureaux de poste en Belgique mais que tous ne possèdent pas toutes les valeurs en cause, cela fera une collection de quelques 20.000 timbres différents. A ce stade, nous ne voyons pas qui aura le courage d'établir un catalogue de cette émission et où cette aventure va conduire la philatélie dans notre pays* »

Le mois suivant, volte face d'Emile RINCHON qui prône d'acquiescer tous les timbres de cette émission lui prédisant un avenir fabuleux et annonçant que la firme VAN BIERBEEK, négociant bien connu à BRUXELLES, expose dans ses bureaux de la rue du Midi une collection « **VAN ACKER** ». Il faut dire qu'entre-temps ce chroniqueur avait intégré la maison VAN BIERBEEK !

Quelques mois plus tard, paraissait un premier catalogue des émissions – 10%, édité par nos deux compères.

Un autre catalogue, sous la plume de Charles JONCKER, était proposé au prix de 35 frs à la même époque ainsi qu'une « **Grammaire des – 10%** » qui invitait à nous initier à tous les secrets de l'extraordinaire émission « VAN ACKER », répertoriant les surcharges les plus longues, les plus larges, les plus bizarres, les plus petites, les plus rares, J'en passe et des meilleures.

Dans le n° 455 de novembre 1946 de « **La Revue Postale** » on signalait que le percepteur de GHISLENGHIEN était le seul de tout le pays à avoir procédé non pas à la surcharge « - 10% » mais de la valeur en chiffres et à avoir correctement interprété les directives du Ministère en conformité avec les exigences de l'U.P.U.

La maison VAN BIERBEEK vendait en exclusivité ces timbres et fournissait un certificat d'authenticité. On n'est jamais si bien servi que par soi-même ! La même firme offre en publicité 200 séries différentes de 3 valeurs au prix unique de 12.000 frs. Finalement en décembre 1947, Marcel VAN BIERBEEK cède son commerce à Emile RINCHON et se retire du négoce philatélique. Fortune faite ... ?

Il est à noter que pendant toute cette époque, le très sérieux « **Balasse Magazine** » n'a jamais, dans tous ses articles, publié une quelconque appréciation sur cette surcharge. Pour sa part le catalogue allemand bien connu « **Michel** » après description de la série fait mention du commentaire le plus explicite : « *Viele Phantasieprodukten und Falschungen* » (beaucoup de produits fantaisistes et de faux).

En 1986, René BERLINGIN et Jules LEJEUNE font paraître une nouvelle étude où les auteurs répertorient 479 cachets « officiels » différents et signalent qu'il y aurait plus de ... 600 faux cachets.

De son côté l'Administration des Postes de l'époque a demandé à chaque bureau de poste 4 exemplaires des surcharges utilisées et a confié à Mr. DE COCK, conservateur du Musée Postal, le soin de garder ces documents. Comme l'on sait, le Musée Postal a disparu et il paraîtrait qu'une série serait égarée.

*

*

*

Revenons au jour d'aujourd'hui et voyons ce que sont devenues les promesses des négociants de l'époque sur le grand avenir de ces timbres que le monde entier devait nous envier.

Si l'on reprend les cotes du C.O.B. l'on constate que la surcharge typographique de l'Atelier du timbre de MALINES vaut 4,5 € pour les 3 valeurs. Quant aux fameux « GHISLENGHIEN » ils sont cotés à 140 €. A remarquer qu'une annotation stipule que 30 valeurs estimées à 31,5 € sont à considérer comme surcharges de complaisance. Nous sommes très loin des placements mirifiques que nous prédisaient à l'époque les marchands du temple....

Faut-il éliminer ces timbres de nos albums ? Certainement pas, ne fut-ce que les 3 valeurs surchargées typographiquement à MALINES et qui sont officielles.

Depuis trente ans que je parcours les expositions compétitives provinciales, régionales ou nationales, je n'ai que rarement vu une collection valable en classe traditionnelle. Soit que le participant ne possédait que certains bureaux, soit qu'il était perdu devant la profusion de timbres dont il ne pouvait authentifier l'origine.

A mon humble avis, une spécialisation est possible et serait d'un grand intérêt en Histoire Postale. Notre commissaire national de cette discipline, Léo DE CLERQ, ne me contredira pas car la majorité des documents que l'on pourrait présenter, à l'exclusion des complaisances et autres fantaisies, peuvent faire l'objet d'une étude intéressante et susceptible d'obtenir des résultats probants dans nos compétitions futures.

Les quelques lettres et cartes que nous vous montrons tentent à prouver qu'il y a moyen de rassembler des plis accessibles à chacun, et que dans ce domaine les possibilités sont ouvertes aux chercheurs que nous sommes tous.

Le fouineur,
Hubert HAVRENNE

Bibliographie et sources

LA REVUE POSTALE : *années 1946 et 1947.*

Louis GAILLY : *Catalogue spécial des timbres – 10%.*

Charles JONCKER : *Les surcharges – 10%*, 1946.

R. BERLINGIN et J. LEJEUNE : *Les – 10% Van Acker*, 1986.

CATALOGUE OFFICIEL de BELGIQUE : 2006.

F. KINARD : *Echo Philatélique Roman*, n° 3, 2000.

E. et M. DENEUMOSTIER : *Les tarifs postaux*

Documentation personnelle



Fig. 1 : Lettre par Expres de HASSELT pour BRUXELLES du 27 décembre 1946. Timbre effigie Leopold III de 5 Frs – 10%. (Tarif du 20.05.46 : lettre simple : 1,35 Frs + expres : 4,50 frs soit 5,85 frs).

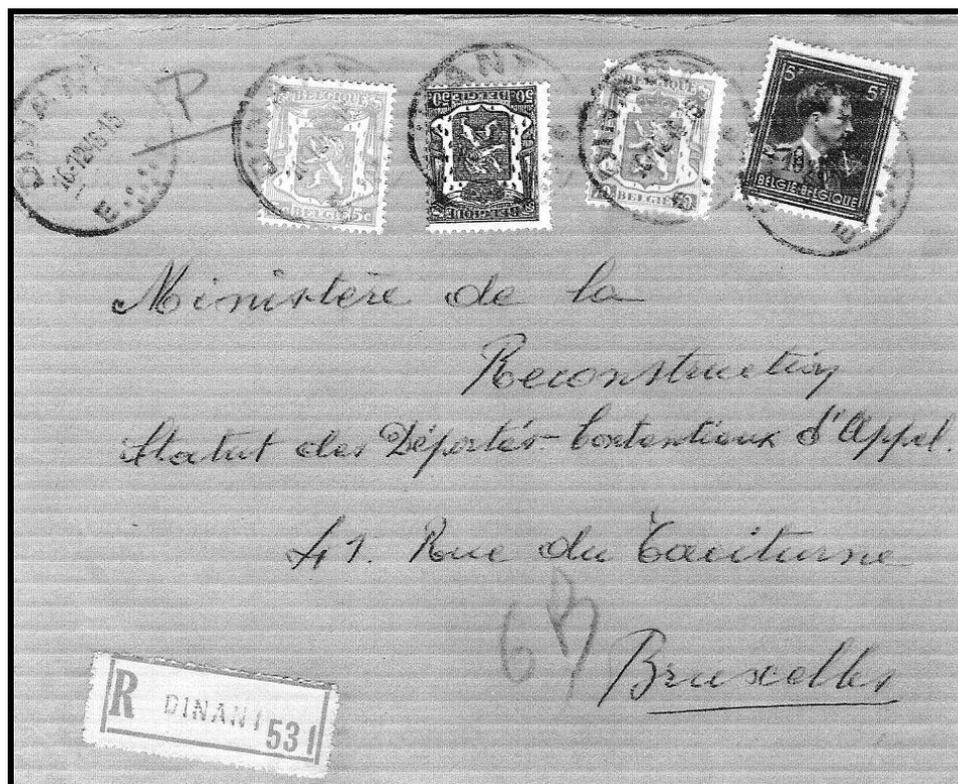


Figure 2 : Lettre Recommandée de DINANT pour BRUXELLES du 16 décembre 1948.

Timbres effigie Leopold III de 5 Frs plus trois timbres Petit Sceau de l'Etat.

(tarif du 15.12.48 : lettre simple : 1, 75 frs + recommandé : 4,0 frs soit 5,75 Frs).



Figure 3 : Lettre Recommandée de GEERAARDSBERGEN pour GENT du 20 décembre 1946.

Timbres effigie Leopold III de 5 Frs plus trois timbres Petit Sceau de l'Etat.

(tarif du 20.05.46 : lettre double port : 2,70 frs + recommandé : 3,15 frs soit 5,85 frs).

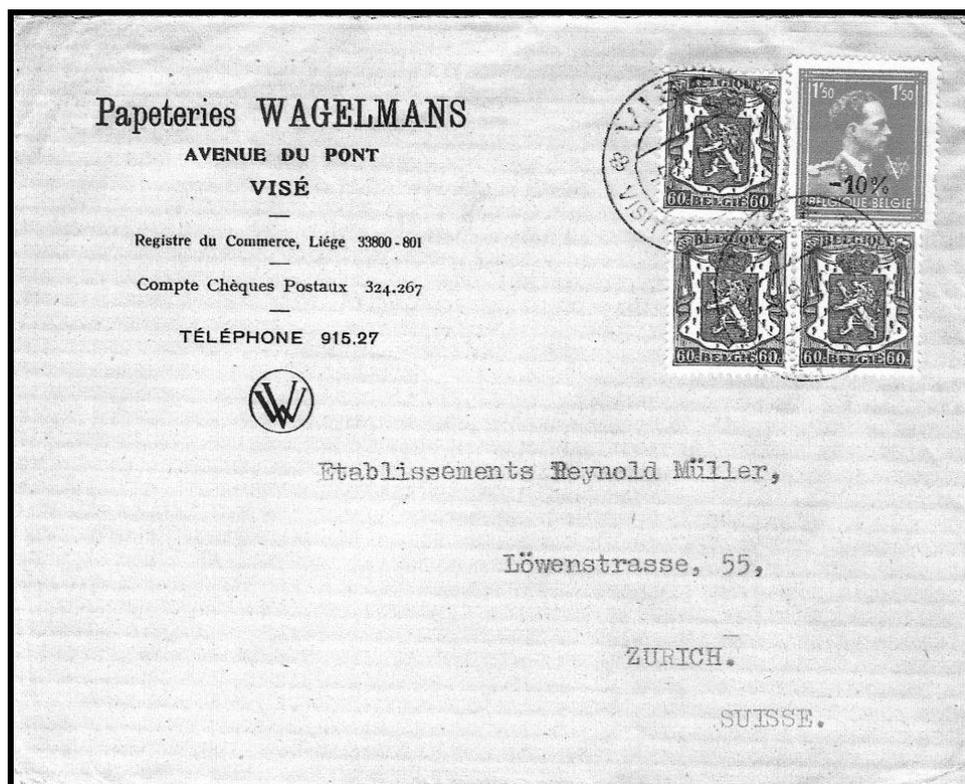


Figure 4 : Lettre Recommandée de VISE pour la SUISSE du 5 août 1946.
Timbres effigie Leopold III de 1,5 frs plus trois timbres Petit Sceau de l'Etat.
(tarif du 20.05.46 : lettre simple : 3,15 frs).



Figure 5 : Lettre Recommandée de ROESELARE pour l' AUTRICHE du 20 septembre 1948.
Bloc de 4 timbres effigie Leopold III de 1,5 frs plus 1 timbre Petit Sceau de l'Etat.
(tarif du 20.05.46 : lettre simple : 3,15 frs + recommandé : 3,15 frs soit 6,30 frs).



Figure 6 : Lettre Recommandée d' ANTWERPEN pour la FRANCE du 21 juin 1946.
 Timbres effigie Leopold III de 2 et 5 frs.
 (tarif du 20.05.46 : lettre simple : 3,15 frs + recommandé : 3,15 frs soit 6,30 frs).

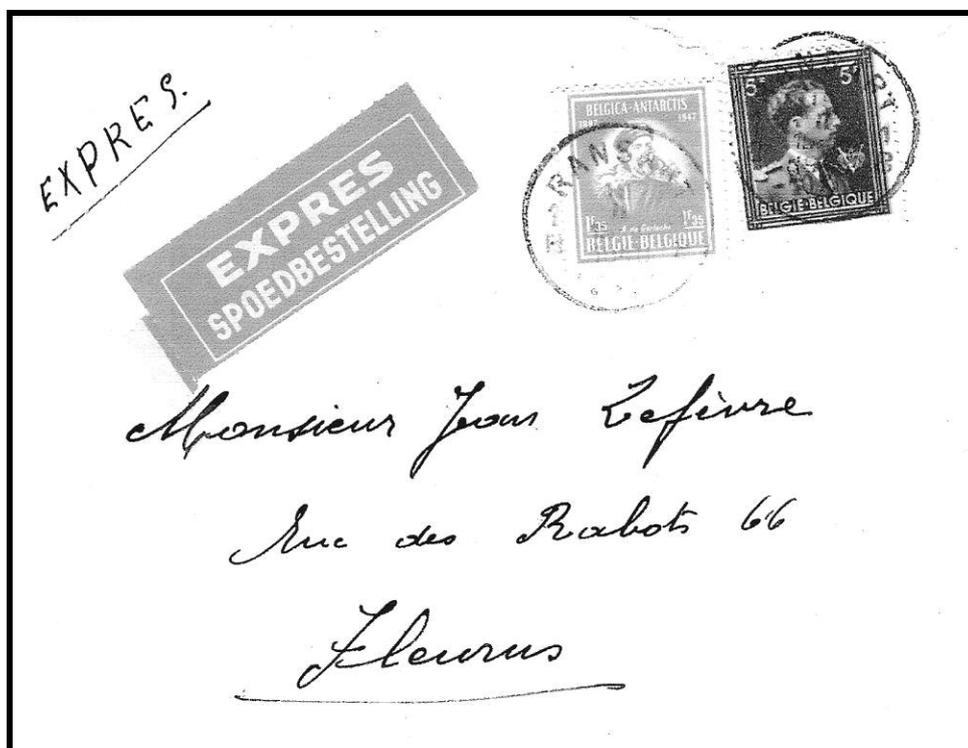


Figure 7 : Lettre par Expres de RANSART pour FLEURUS du 16 février 1948.
 Timbres effigie Leopold III de 5 frs plus 1 timbre de Gerlache.
 (tarif du 20.05.46 : lettre simple : 3,15 frs + expres : 4,50 frs soit 5,85 frs).

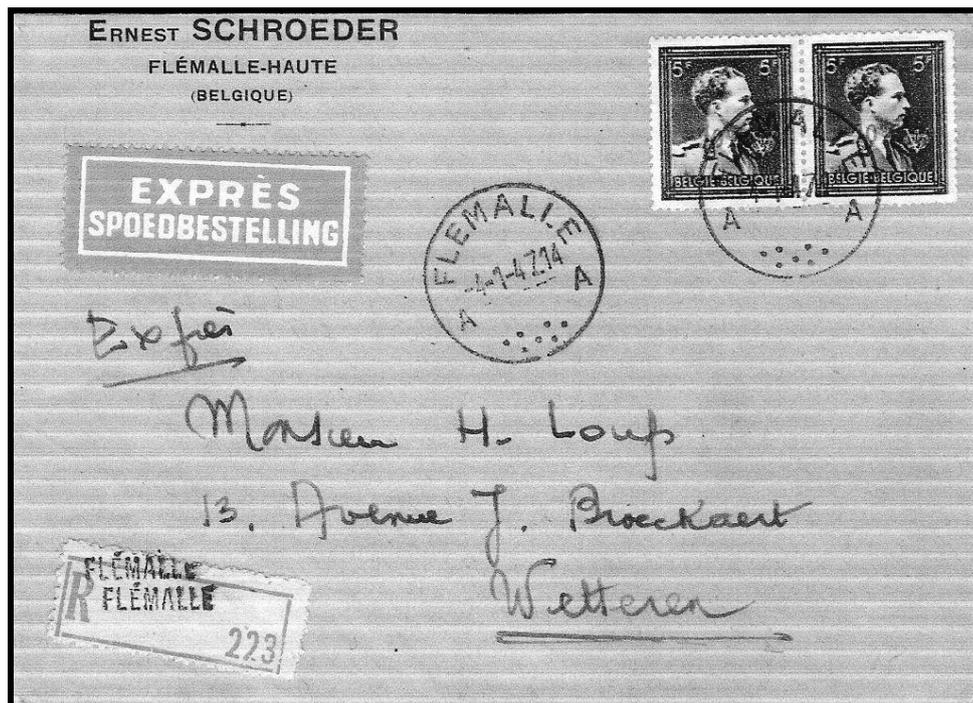


Figure 8 : Lettre Recommandée par Expres de FLEMALLE pour WETTEREN du 4.1.1947.

Deux timbres effigie Leopold III de 5 frs.

(tarif du 20.05.46 : lettre simple : 3,15 frs + recommandé : 3,15 frs + expres : 4,50 frs soit 9,00 frs).

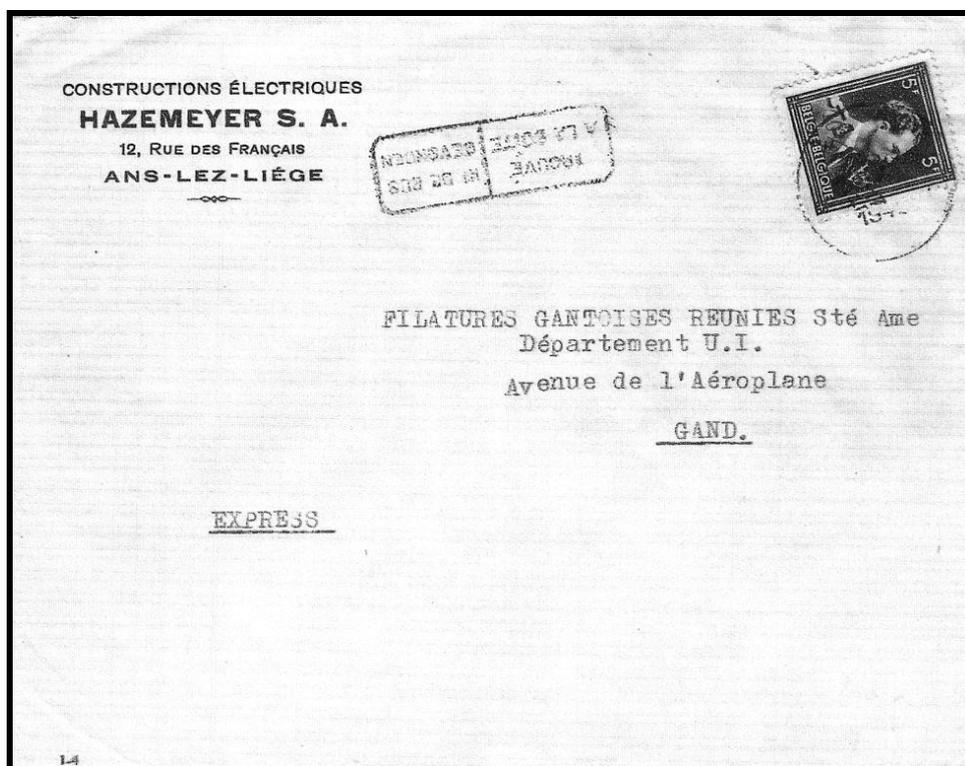


Figure 9 : Lettre par Expres de ANS pour GENT de 1947.

Timbre effigie Leopold III de 5 frs. Griffes bilingues « TROUVE A LA BOITE ».

(tarif du 20.05.46 : lettre simple : 3,15 frs + expres : 4,5 frs soit 5,85 frs).

Comme la lettre n'était pas suffisamment affranchie et qu'elle n'a pas été taxée à l'arrivée, nous en déduisons que la lettre a été distribuée par courrier ordinaire.



Figure 10 : Carte postale de TOURNAI pour DEYNZE du 22 février 1947.
(tarif du 20.05.46 : carte postale simple : 0,65 frs).
Entier du 75 cts – 10% mais vendu à 65 centimes.

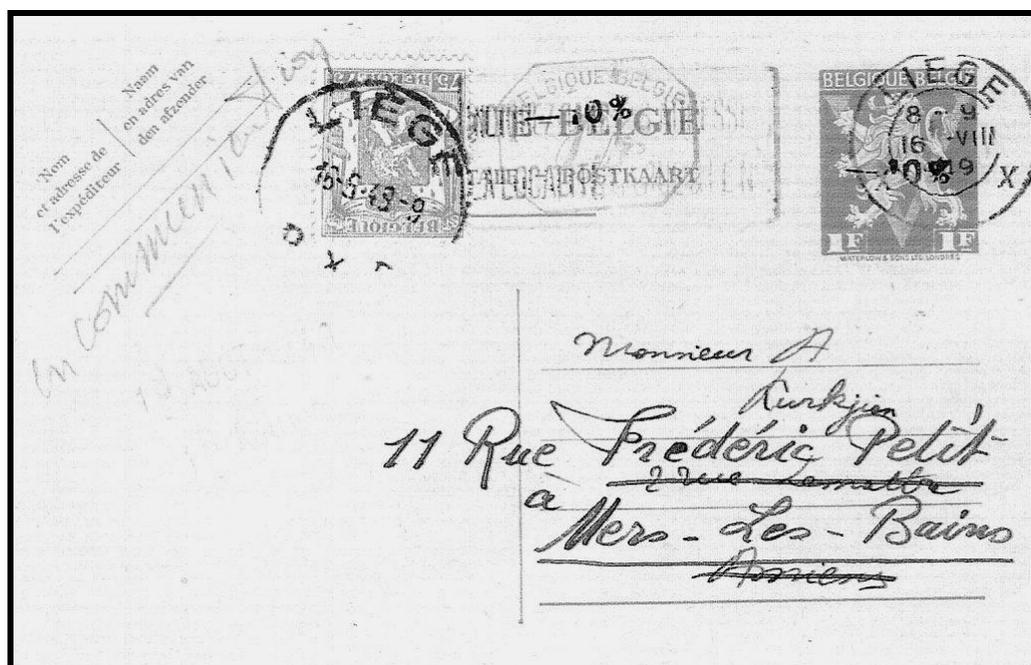


Figure 11 : Carte postale de LIEGE pour AMIENS (FRANCE) du 16 août 1949.
(tarif du 15.12.48 : carte postale simple : 2,5 frs).
Tarif représenté par 1 fr -10% + 1fr surcharge mécanique + timbre petit Sceau de l'Etat à 75 cts., carte réexpédiée à Mers-les-Bains sans surtaxe.



Figure 12 : Carte Postale Réponse pour l'étranger (SUISSE) du 28 décembre 1946. (tarif du 20.05.46 : carte postale réponse : 1,75 frs [retour]). La carte était valablement affranchie pour le retour mais l'expéditeur suisse à INTERLAKEN a préféré l'affranchir avec un timbre suisse à 20 cts.



Figure 13 : Carte Postale Réponse de BRUXELLES pour la FRANCE du 7 juillet 1949. (tarif du 15.12.48 : carte postale réponse : 2,5 frs [aller]). Usage tardif avec 5 cts de trop : 2 frs - 10% + 3 fois petit Sceau de l'Etat (rose) de 25 cts, soit $1,8 + 0,75 = 2,55$ frs..

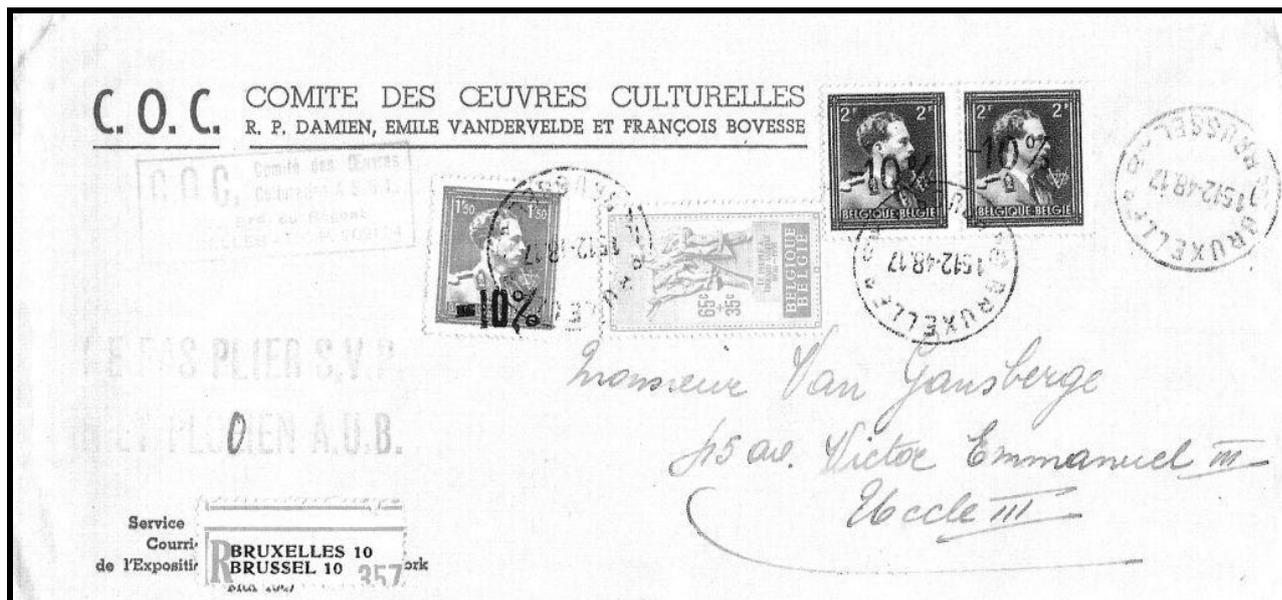


Figure 14 : Lettre recommandée de BRUXELLES du 15 décembre 1948 (1^{ER} JOUR).
 (tarif du 15.12.48 : lettre simple : 1,75 frs + recommandé : 4 frs, soit 5,75 frs).
 Il n'y a qu'un total de 5,6 frs, soit 15 cts trop peu.

L'Emission des MOINS 10%.

OFFRE SPECIALE

Tous garantis originaux et livrés avec certificat de garantie

Les classiques : 22 valeurs en réclame 250,-

a) les 15 valeurs, 5 séries de 3 timbres 1,50, 2 et 5 fr. Léopold III, monogramme, Col Ouvert, Poortman, Libération franç. et flam.

b) les 3 valeurs typographiques de Malines.

c) les 3 timbres à valeurs modifiées 1,35/1,50 - 1,80/2,- - 4,50/5,- francs.

d) le 75 cent. lilas-rose écusson, employé dans quelques bureaux.

Séries plus rares (par localité)

Averbode « min 10% » très jolie surcharge 12 valeurs . . . 325,-

Bruxelles I. grande surcharge les 15 valeurs . . . 250,-

Berchem Ste Agathe. surcharge violette encadrée 15 val. 275,-

Buyssinghen surch. - 10% très épaisse cpl. 12 val. . . 300,-

Eecloo pas de 3 val. françaises, cpl. 12 valeurs. . . 325,-

Cortenbergh surch. violette encadrée gr. format 12 val. 350,-

Ghislenghien « valeur modifiée » la plus rare, 12 val. . . 1450,-

carte spéciale (RRR.) avec les 3 « Col ouvert » . . . 450,-

carte spéciale (RRR.) avec les 3 « Poortman » . . . 450,-

carte spéciale (RRR.) avec les 3 « Libérations » . . . 500,-

Pli à destination de New-York, avec cachet spécial. . . 275,-

Hérent « Min 10% » les 12 valeurs cpl. . . 300,-

Grammont surcharge spéciale dans un cercle 12 val. . . 350,-

Tamines « Moins 10% » très grasse, les 12 valeurs. . . 350,-

Lot la plus belle, en rouge, (rare) les 12 valeurs. . . 325,-

Termonde St-Gilles 3 val. typographiques (rares) . . . 100,-

Tubize la surcharge microscopique, très limitée 15 v. 350,-

Namur complète les 12 valeurs (pas de flamands). . . 350,-

Vilvorde surcharge encadré, les 12 valeurs . . . 325,-

Zandhoven Grande surcharge grasse, les 12 valeurs . . . 325,-

Oostrozebeke « min 10 per 100 » les 3 val. ordinaires . . . 50,-

complet les 12 valeurs (pas de françaises). . . 350,-

Superbe Collection de l'émission "Van Acker"

200 séries de 3 valeurs avec types de surcharges différentes. (ne pas confondre avec des collections de bureaux, où il y a dans certains de 50 à 100 séries avec surcharge identique. Cette collection est sensationnelle 12.000,-

VAN BIERBEEK 6, RUE DU MIDI - Tél. 11.18.70
BRUXELLES-BOURSE - BELGIQUE

L'Emission "VAN ACKER" moins 10 %

OFFRE SPECIALE

Tous garantis originaux et livrés avec certificat de garantie.

Termonde St-Gilles. 3 val. typographiques (rare) . . . 100,-

Grammont. Surcharge spéciale dans un cercle : . . . 40,-

3 val. sans monogramme . . . 75,-

3 val. Libération flamand . . . 75,-

3 val. Poortman . . . 100,-

Tubize. La plus petite surcharge dite « microscopique », la série des 15 valeurs, très limitée . . . 350,-

Wépion. Jeu complet de 4 séries de 3 valeurs . . . 250,-

Berchem Ste-Agathe. Surcharge violette encadrée, la série des 15 val. plus le 75 c. écusson (RR) . . . 275,-

Oostrozebeke. Surch. « MIN 10 PER 100 », 3 val. . . 50,-

Tervueren. Grand chiffre très mince, 12 val., RR . . . 300,-

Buyssinghen. 4 séries de 3 val., surch. - 10 % épaisse . . . 300,-

Flawinne. Surcharge - 10 % moyenne, 4 séries de 3 val. 250,-

Chaufontaine. Petite surch. violette, les 12 v. (4 séries) 300,-

Grande surcharge violette, les 12 valeurs . . . 250,-

Hal. Surcharge grasse, 4 séries de 3 valeurs . . . 300,-

Zandhoven. Grande surcharge (rare), les 12 valeurs . . . 325,-

Ghislenghien. « Valeurs modifiées », les 12 valeurs . . . 1.450,-

Les mêmes sur cartes et lettres (documents RRR) . . . 1.450,-

Oostrozebeke. Les 12 valeurs « MIN 10 PER 100 », RR . . . 350,-

Malines. 3 val. surcharge violette - 10 % . . . 20,-

Bruxelles 2. 6 val., 3 av. monogramme, 3 av. Col ouvert 45,-

Lot. 12 val. avec surcharge rouge . . . 275,-

SUPERBE COLLECTION DE L'EMISSION VAN ACKER
690 bureaux différents (série type seulement)
fournie en albums ou en pochettes. - Prix sur demande.

CARTES AVEC AFFRANCHISSEMENTS COMBINES
séries sur lettres, plus rares (voir photos ci-contre)
Envoi à vue sur simple demande. - Prix intéressant.

VAN BIERBEEK 6, RUE DU MIDI - Tél. 11.18.70
BRUXELLES-BOURSE - BELGIQUE

Figure 15 : Publicités de la maison VAN BIERBEEK en 1946 et 1947.
 Le C.O.B. cote à l'heure actuelle 140 € la série complète des 12 valeurs de GHISLENGHIEN soit 5.600 frs belges. Pauvres philatélistes qui ont déboursés 1.450 frs en 1946 (ndlr : ± 905 € actuels) et qui 60 ans après s'aperçoivent du placement mirifique qu'ils ont réalisés à l'époque ...
 Moralité : « il y aura toujours des abuseurs et des abusés ».